

CONFÉRENCE DE CONSENSUS

12 mai 2026

Faut-il interdire les réseaux sociaux fonctionnant avec des algorithmes addictifs (Tik-tok, Instagram...) aux moins de 15 ans pour protéger leur santé mentale et alléger la pression pesant sur les parents ?

Programme

1. Déroulement & cadrage de la conférence de consensus
2. Régulation des réseaux sociaux auprès des plus jeunes
3. Sensibilisation/ communication sur les enjeux numériques
4. Régulation de l'utilisation de l'IA par les plus jeunes
5. Interdiction du téléphone portable dans les établissements scolaires
6. Conclusion & prochaines étapes

NOTRE ÉQUIPE



Clara CHAPPAZ,
Ambassadrice pour le
numérique et l'intelligence
artificielle



Amine BENYAMINA,
Professeur de Psychiatrie et
Addictologie



Eric HAZAN,
Économiste, Professeur à HEC
et à SciencesPo Paris



Pascal CANFIN,
Député européen



Gilles-Laurent RAYSSAC,
Président du cabinet Res publica



Laure Miller,
Députée de la 2^{de} circonscription
de la Marne

INFORMATIONS TECHNIQUES



Veillez poser toutes vos questions à l'écrit, dans le chat Zoom.

Différents temps de **discussion orale** sont programmés afin d'apporter des réponses à vos questions et remarques. Merci d'être concis dans vos propos.

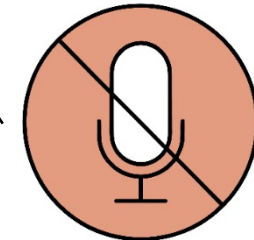


Vous pouvez également nous faire part de vos questions ou remarques **a posteriori**.



La session est enregistrée.

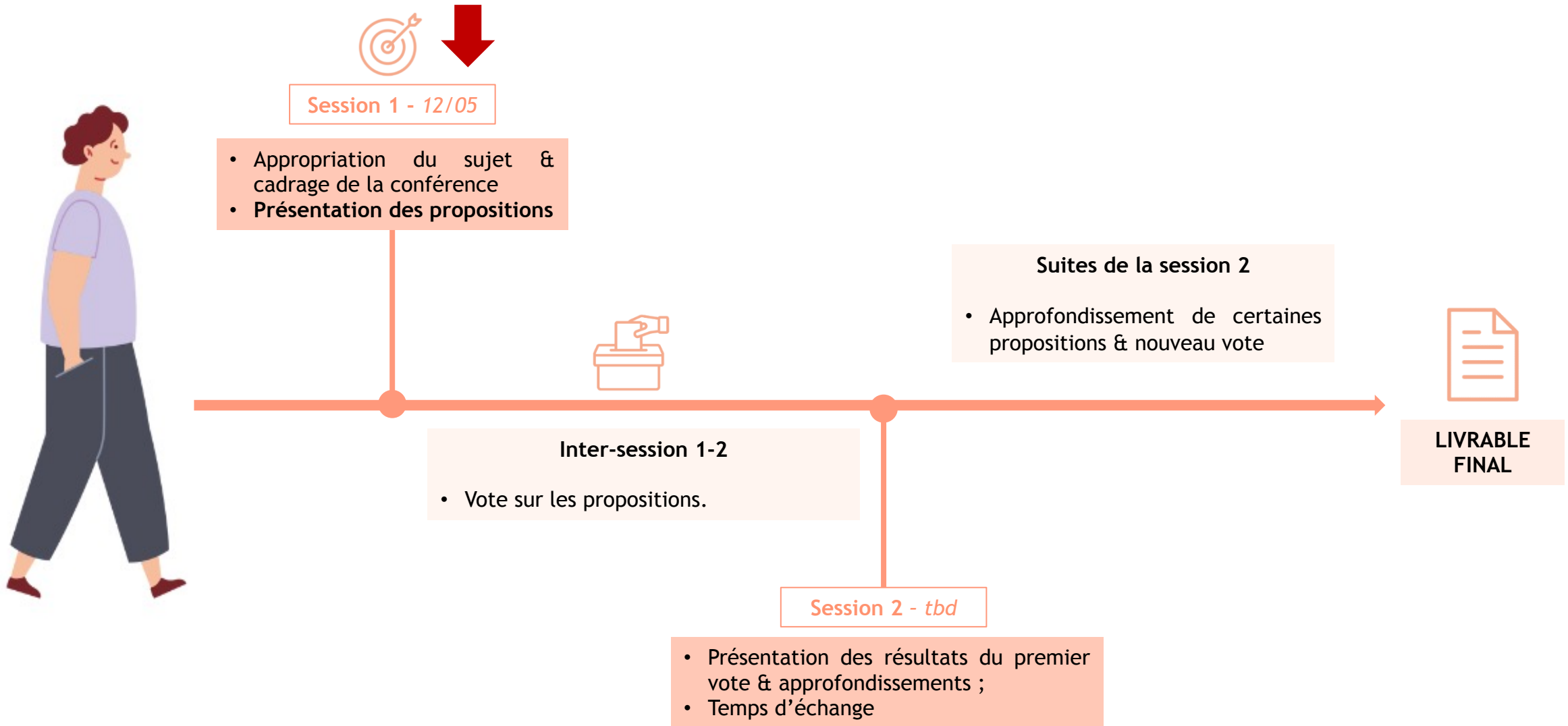
Pour assurer le bon déroulé de la conférence, votre **micro est coupé**, hors prise de parole.



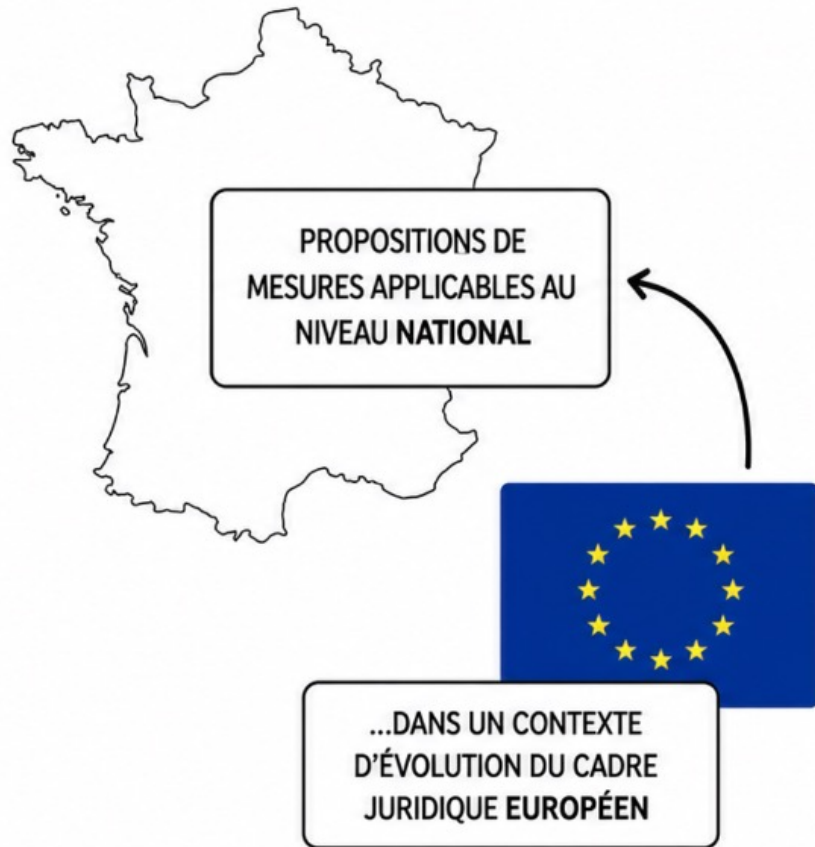
1. DÉROULEMENT & CADRAGE DE LA CONFÉRENCE DE CONSENSUS

Calendrier des sessions, éléments de cadrage

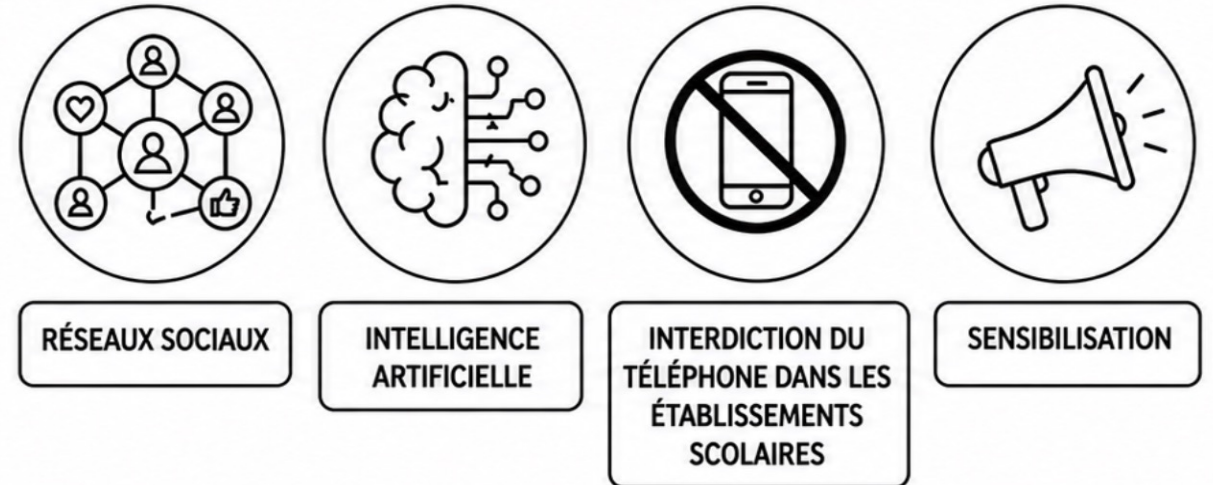
DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE DE CONSENSUS



PÉRIMÈTRE DE LA CONFÉRENCE



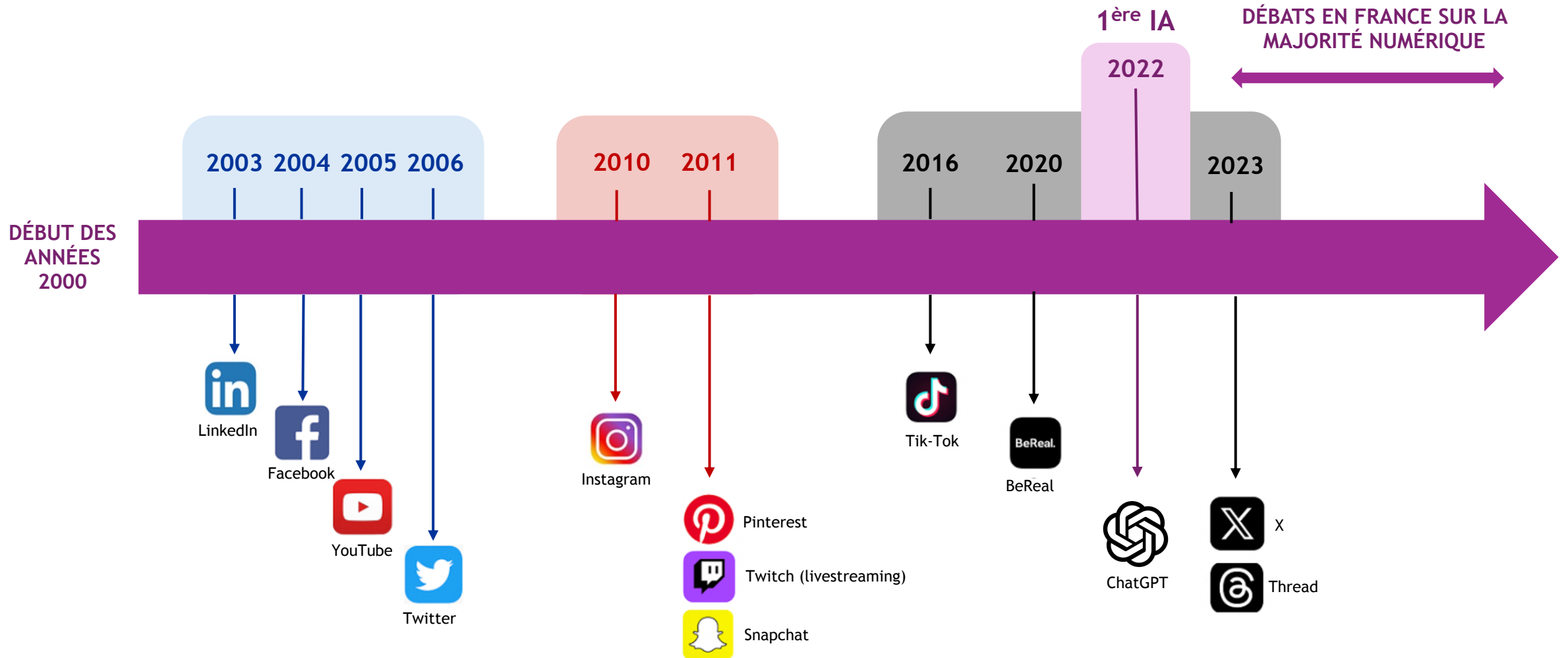
ANGLES DE LA DISCUSSION :





2. RÉGULATION DES RÉSEAUX SOCIAUX AUPRÈS DES PLUS JEUNES

DATES CLÉS : LANCEMENT DES RÉSEAUX SOCIAUX LES PLUS UTILISÉS PAR LES JEUNES (liste non exhaustive)





L'UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX PAR LES PLUS JEUNES (ARCOM, 2025)



99% des 11-17 ans utilisent au moins une plateforme en ligne quotidiennement.

44% ont commencé à utiliser un réseau social avant 13 ans.

8 ans et demi, c'est l'âge moyen de création du premier compte (un décalage massif avec l'âge de 13 ans fixé par les plateformes).

4h11 est le temps moyen passé par jour devant les écrans par les 7-17 ans (Santé publique France).

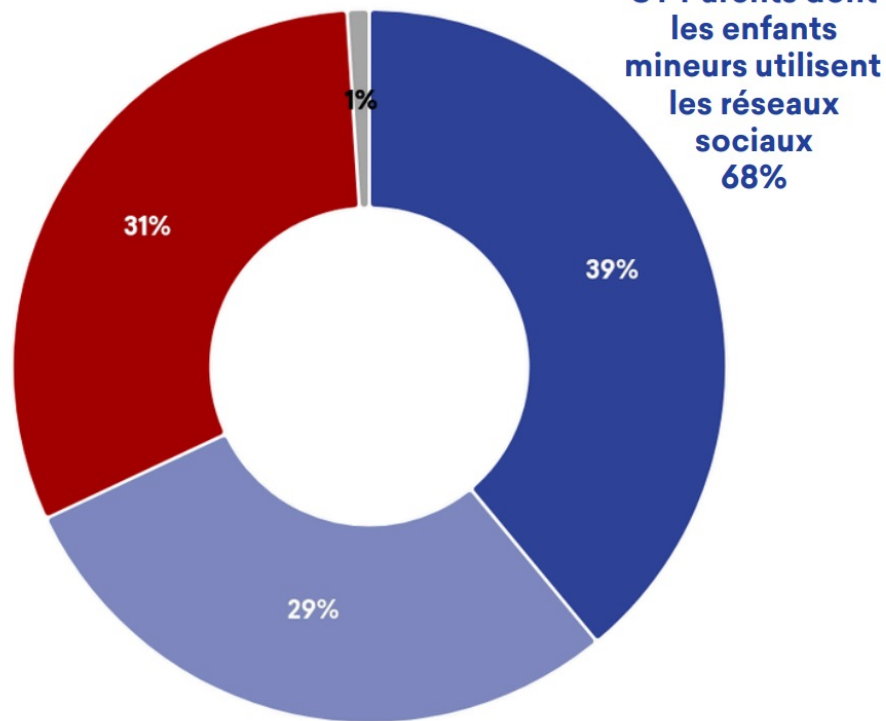
Doit-on continuer à parler de « réseaux sociaux » ou serait-il plus juste de les qualifier de « réseaux antisociaux » ? Quelle appellation leur donner ?



JEUNES MINEURS : 68% DES PARENTS DÉCLARENT QUE LEURS ENFANTS MINEURS UTILISENT LES RÉSEAUX SOCIAUX

En général et à votre connaissance, votre ou vos enfants utilisent-ils les réseaux sociaux ?

- Oui, ils les utilisent plutôt souvent
- Oui, ils les utilisent de temps en temps
- Non, ils ne les utilisent pas
- Je ne sais pas



Source : Destin Commun, avril 2025, N = 2 005 parents



Le 29 avril 2026, la Commission européenne a conclu que les plateformes **Instagram** et **Facebook** enfreignaient le règlement sur les services numériques (DSA) en n'empêchant pas les mineurs de moins de 13 ans d'utiliser ces plateformes.



COMPRENDRE LES TERMES DU DÉBAT

QU'EST-CE QUE LA MAJORITÉ NUMÉRIQUE ?

La majorité numérique désigne l'âge à partir duquel un mineur peut s'inscrire seul sur un réseau social, sans autorisation parentale, et est considéré apte à gérer son image, ses données personnelles et à consentir seul à leur utilisation par les services en ligne (notion non-définie en droit français)

TERMINOLOGIE DES RÉSEAUX SOCIAUX



LE SCROLLING INFINI



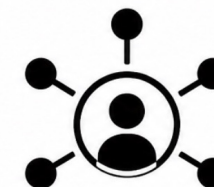
LA LECTURE AUTOMATIQUE DES CONTENUS (AUTOPLAY)



LES FONCTIONS D'APPROBATION OU DE VALIDATION SOCIALE (LIKES, RÉACTIONS, ETC.)



LES ALERTES ET NOTIFICATIONS PUSH



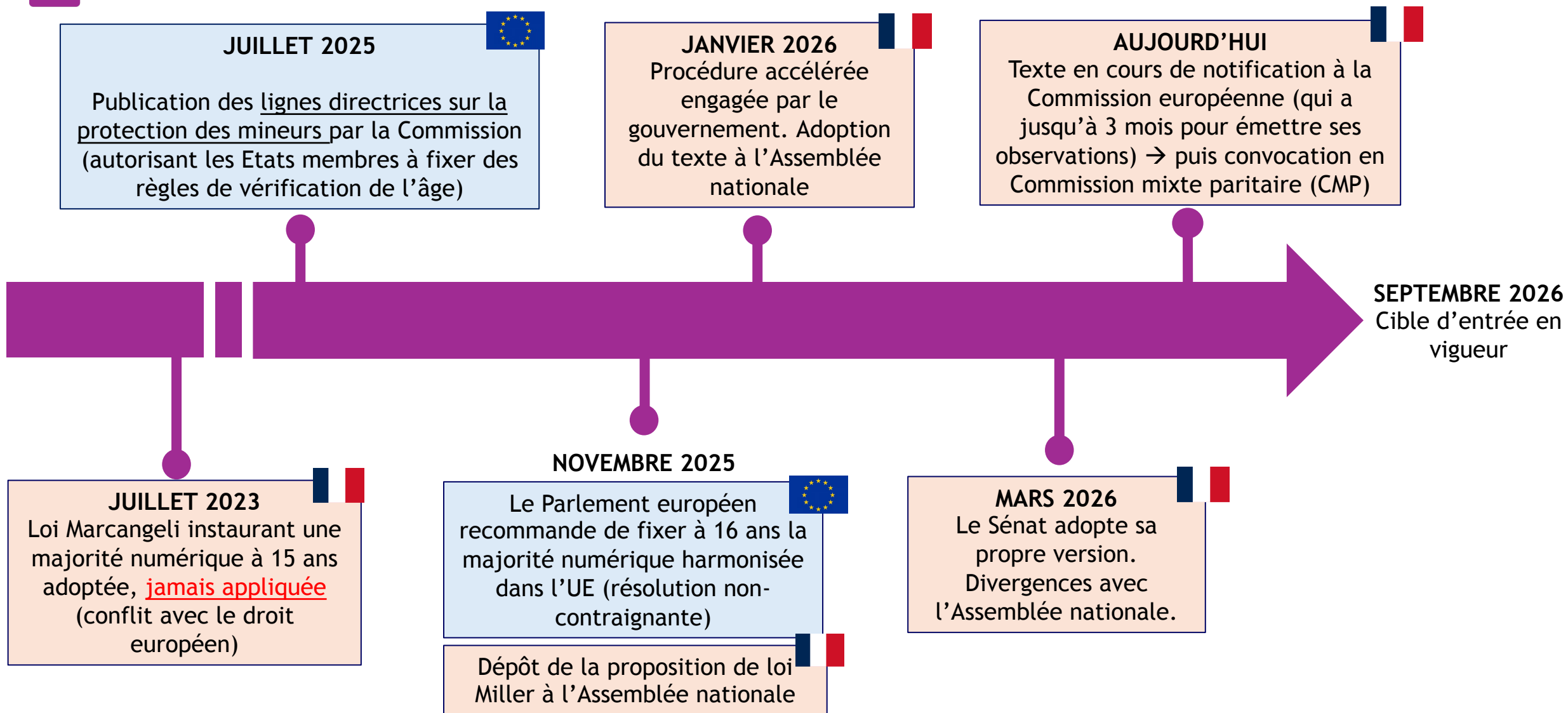
LES ALGORITHMES DE RECOMMANDATION PERSONNALISÉE



LE BRAINROT
« POURRISSMENT DU CERVEAU »



ÉVOLUTION DES DISCUSSIONS EN FRANCE ET DANS L'UE





RÉGULATION SOUPLE VS INTERDICTION STRICTE

VOTRE AVIS: De manière générale, concernant l'usage des réseaux sociaux et des smartphones par les adolescents, quelle approche privilégiez-vous ?

Plutôt l'auto-régulation ou la régulation souple
(responsabilisation des acteurs, sans interdictions strictes)

- Fixer une majorité numérique à X ans avec **possibilité pour les parents d'autoriser l'inscription** en dessous de cet âge
- Demander aux plateformes de mettre en place des **codes de bonne conduite et des dispositifs de modération renforcée**, sans recourir à de nouvelles interdictions ou amendes
- Mettre en place des **dispositifs d'accompagnement et d'information des parents** sur une base volontaire, sans interdiction

Plutôt des interdictions et règles contraignantes
(interdictions strictes)

- Fixer une majorité numérique à X ans, **sans possibilité de dérogation**
- Interdire l'utilisation de **certaines fonctionnalités** des réseaux sociaux en dessous d'un certain âge
- **Interdire totalement l'usage du téléphone portable** dans les lycées et les collèges, sans exception
- **Interdire l'usage du téléphone portable au lycée** sauf autorisation spécifique (motif pédagogique ou médical)

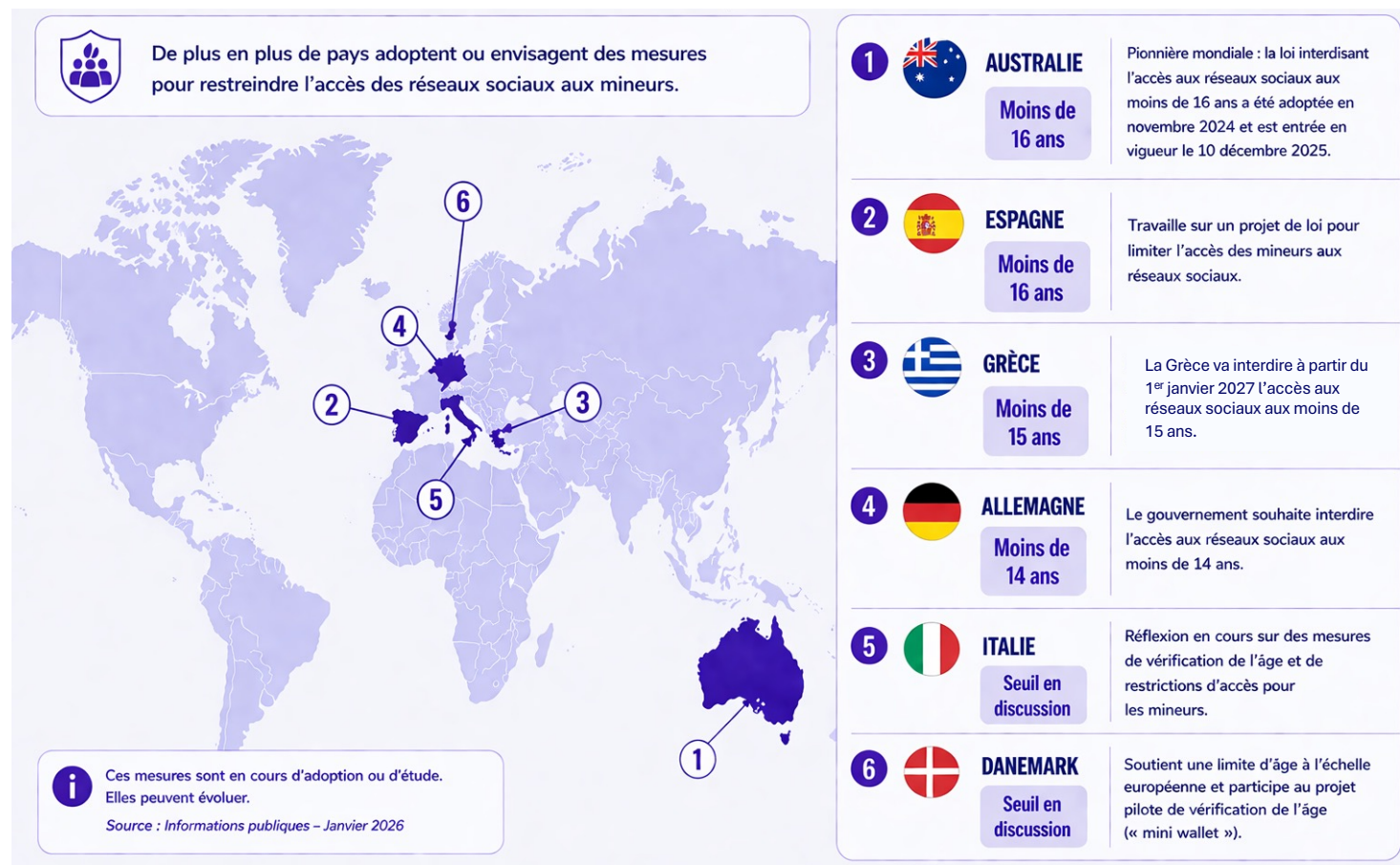


À QUEL ÂGE FAUT-IL FIXER LA MAJORITÉ NUMÉRIQUE ?

VOTRE AVIS: Selon vous, à quel âge devrait être fixé l'âge du consentement numérique en France (âge à partir duquel un mineur peut consentir seul au traitement de ses données personnelles par les services en ligne) ?

- 13 ans ?
- 14 ans ?
- 15 ans ?
- 16 ans ?
- Ne se prononce pas

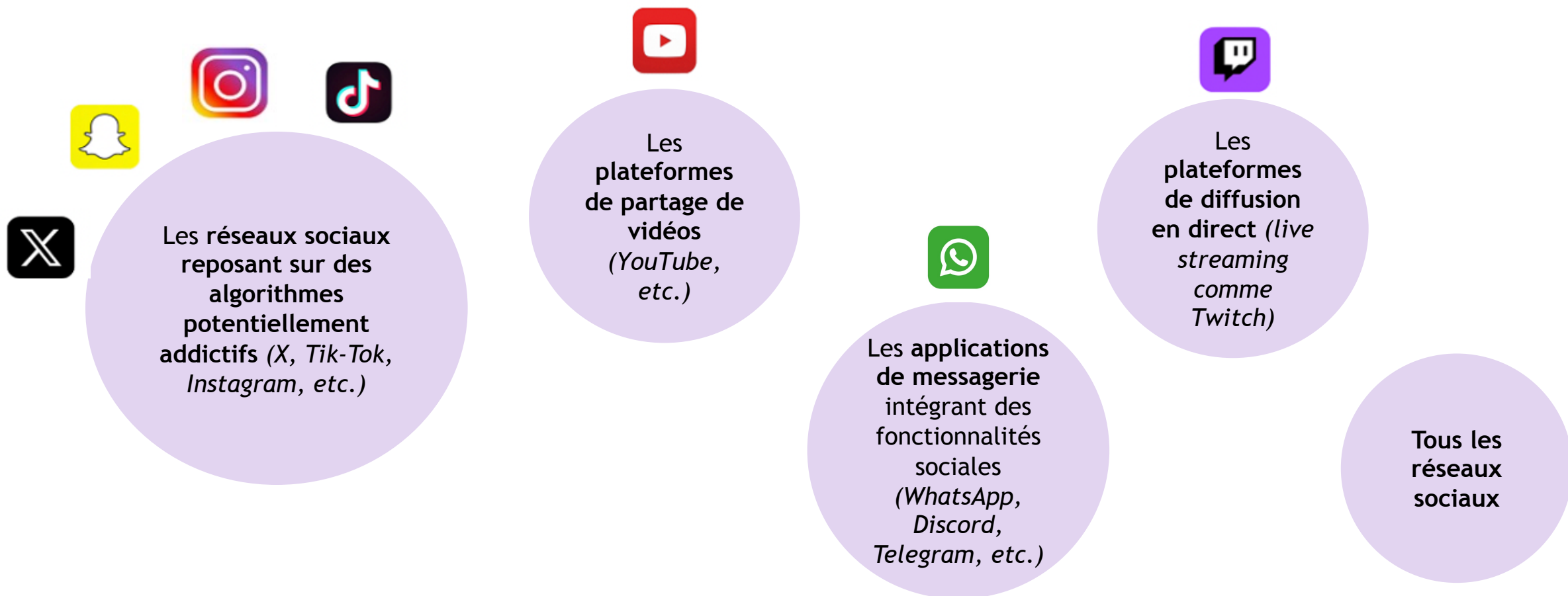
EXEMPLES DE PAYS QUI ADOPTENT DES MESURES DE RESTRICTION (Liste non exhaustive) :





QUEL CHAMP D'APPLICATION ?

VOTRE AVIS: Selon vous, quels réseaux sociaux devraient être concernés par cette interdiction (ou l'interdiction de certaines fonctionnalités recoupant les critères de réseaux sociaux) ?





RESTRICTION DE CERTAINES FONCTIONNALITÉS

VOTRE AVIS: Selon vous, parmi les fonctionnalités suivantes, lesquelles devraient être restreintes selon l'âge ?

 <p>Le défilement infini (infinite scrolling)</p>	 <p>La lecture automatique des contenus (autoplay)</p>	 <p>Les fonctions d'approbation sociale (par exemple : likes, commentaires)</p>	 <p>Les alertes et notifications push</p>	 <p>Les algorithmes de recommandation de contenus (qui proposent des contenus personnalisés dans le fil d'actualité)</p>
 <p>Les channels de communication à grande échelle</p>	 <p>La possibilité d'être contacté par des personnes inconnues via la messagerie directe</p>	 <p>Aucune de ces fonctionnalités ne devrait être restreinte selon l'âge</p>	 <p>Autre (à préciser)</p>	 <p>Ne se prononce pas</p>



ENQUÊTE DESIGN ADDICTIF DE TIK-TOK



Réception
d'informations

Recherche
d'informations

Ouverture d'une
enquête

Conclusions
préliminaires

Droit à la défense

Conclusion de
l'enquête

6 FÉVRIER 2026 : CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES D'UNE ENQUÊTE

- 107 millions d'utilisateurs dans l'UE, service le plus utilisé par les mineurs.
- Défilement infini, *auto-play*, *notifications push*, recommandations hautement personnalisées, maximisation de l'engagement
- Nécessité de revoir la **conception du service**, désactivation des fonctionnalités les plus addictives, pauses effectives de temps d'écran, notamment la nuit, adaptation du système de recommandation



Les conclusions préliminaires de la Commission s'inscrivent dans le cadre de sa [procédure formelle d'examen du respect par TikTok](#) de la législation sur les services numériques, lancée le 19 février 2024.



QUELLE MÉTHODE DE VÉRIFICATION PRIVILÉGIÉE ?

1 Un système biométrique uniquement

(ex : reconnaissance faciale), la vérification reposerait alors sur une méthode d'estimation de l'âge



2 Une vérification de la carte d'identité uniquement



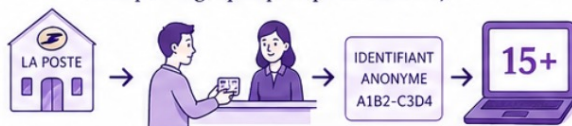
3 Une combinaison des deux

(ex : certains dispositifs comme France Identité combinent une vérification biométrique et un scan de la carte d'identité, pour s'assurer que la personne qui demande à faire vérifier son âge est bien le propriétaire de la carte d'identité fournie)



4 L'attribution d'un identifiant anonyme récupéré physiquement

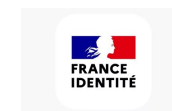
(par exemple en bureau de poste ou auprès d'un tiers de confiance, sur présentation d'une pièce d'identité, permettant ensuite de prouver son âge en ligne sans divulguer son identité – principe déjà envisagé pour l'accès à certains contenus sensibles comme les sites pornographiques pour adultes)



5 Aucune de ces méthodes



6 Ne se prononce pas



Les données personnelles seront traitées par un tiers de confiance (par ex. Docaposte, France Identité), qui ne transmettra aux plateformes que l'information relative à l'âge de l'utilisateur, sous une forme anonymisée.



À QUEL NIVEAU LA VÉRIFICATION DE L'ÂGE DEVRAIT ÊTRE MISE EN PLACE ?



**AU MOMENT DE CONFIGURER
LE TÉLÉPHONE
(PARAMÉTRAGE INITIAL DU
SYSTÈME D'EXPLOITATION)**



**AU NIVEAU DES MAGASINS
D'APPLICATIONS
(APP STORE, GOOGLE PLAY)**



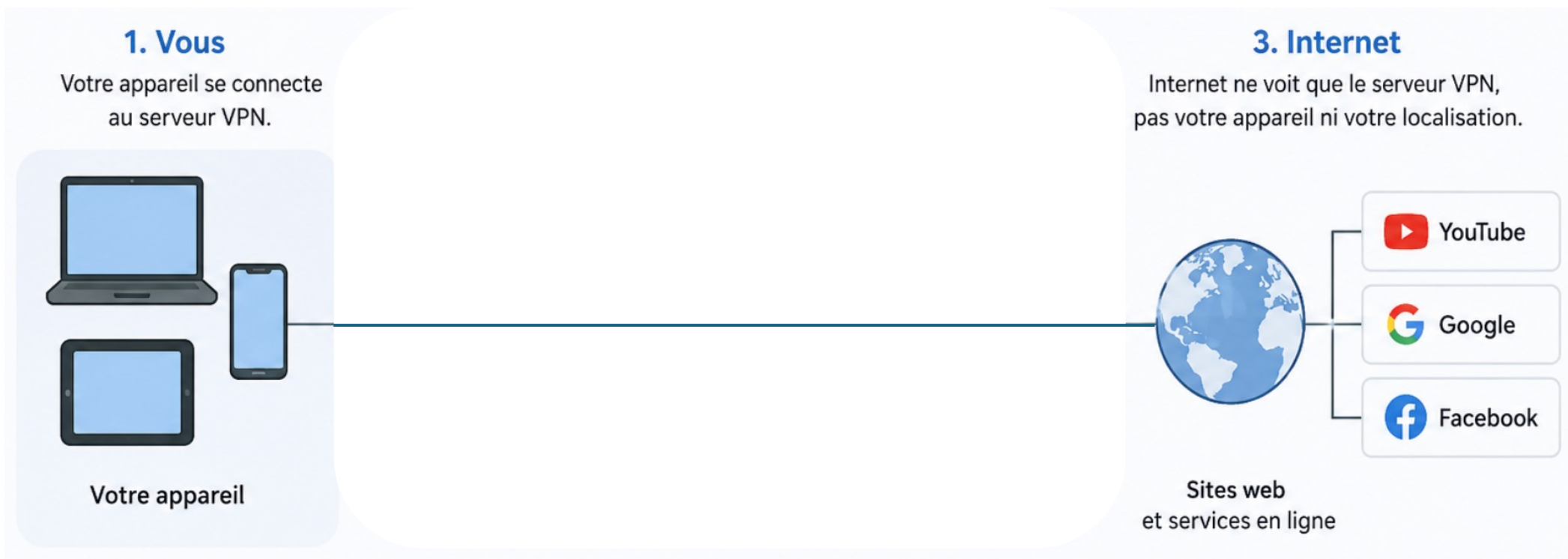
**AU NIVEAU DE
L'APPLICATION
(EX. INSTAGRAM)**



LES ENJEUX LIÉS AUX VPN (Virtual Private Network)

VOTRE AVIS: Êtes-vous favorable ou défavorable à la restriction de l'accès aux VPN pour les mineurs, afin de limiter le contournement des règles de sécurité en ligne ?

Selon vous, faudrait-il interdire l'intégration de services VPN dans les forfaits mobiles, afin de limiter les possibilités de contournement des règles de sécurité en ligne ?

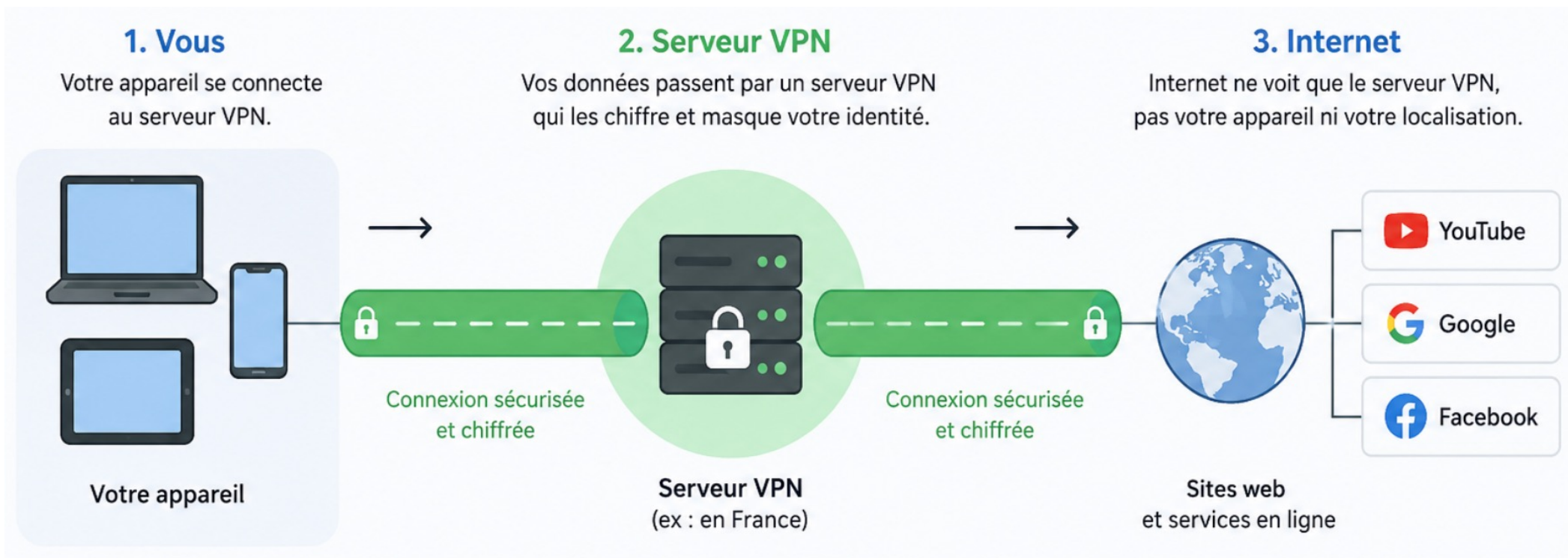




LES ENJEUX LIÉS AUX VPN (Virtual Private Network)

VOTRE AVIS: Êtes-vous favorable ou défavorable à la restriction de l'accès aux VPN pour les mineurs, afin de limiter le contournement des règles de sécurité en ligne ?

Selon vous, faudrait-il interdire l'intégration de services VPN dans les forfaits mobiles, afin de limiter les possibilités de contournement des règles de sécurité en ligne ?





COMMENT ÉVITER LES CONTOURNEMENTS ?

VOTRE AVIS: Pour garantir la sécurité et éviter les contournements (ex. pour éviter qu'un mineur puisse utiliser un appareil / application configuré par une personne plus âgée), à quelle fréquence la vérification de l'âge devrait-elle être réalisée ?

- Une seule vérification lors de la configuration initiale de l'appareil ou de la première utilisation du réseau social
- Tous les jours
- À une fréquence régulière (toutes les semaines, tous les mois, toutes les 50 connexions)
- Ne se prononce pas

VOTRE AVIS: Partant du principe que le propriétaire d'un compte créé il y a plus de 10 ans a très probablement plus de 13, 14, 15 ou 16 ans, faut-il vérifier des comptes créés il y a plus de 10 ans ?

- Oui, tous les comptes, anciens comme récents, devraient faire l'objet de vérifications régulières dans le temps ;
- Oui, mais une vérification unique serait suffisante, sans contrôle ultérieur ;
- Non, tous les comptes créés il y a plus de 10 ans ne devraient pas être soumis à vérification ;
- Ne se prononce pas

DISCUSSION





3. MIEUX COMMUNIQUER/ SENSIBILISER SUR LES ENJEUX NUMÉRIQUES



SENSIBILISATION

VOTRE AVIS : Selon vous, à quels moments **les parents** devraient-ils être prioritairement informés et accompagnés sur la question des écrans ?

- Pendant la grossesse
- À la naissance de l'enfant
- À la crèche
- Au moment de l'entrée à l'école primaire
- Au moment de l'entrée au collège
- Lors de l'acquisition du premier smartphone
- Ne se prononce pas

VOTRE AVIS : Selon vous, à partir de quel âge **les enfants** devraient-ils être sensibilisés aux enjeux du numérique ?

- Avant 7 ans
- Dès 7 ans
- Dès 11 ans, à partir du collège
- À partir du lycée
- Ne se prononce pas



SENSIBILISATION

VOTRE AVIS : Seriez-vous favorable à l'apposition sur les smartphones d'un avertissement du type : *“Ne convient pas aux moins de X ans”* ?



Au Royaume-Uni, la communauté de parents Mumsnet a lancé une campagne publicitaire inspirée des campagnes anti-tabac, suggérant d'interdire l'accès aux réseaux sociaux aux adolescents. Seriez-vous favorable à ce type de campagnes de sensibilisation ?





FORFAITS SPÉCIALISÉS POUR LES PLUS JEUNES

VOTRE AVIS : Les opérateurs devraient-ils selon vous proposer davantage de forfaits spécialement conçus pour les enfants et les adolescents ?



VOTRE AVIS : Plus précisément, quels types de limitations devraient inclure ces forfaits pour mineurs ?

- Pas d'accès à Internet
- Accès limité aux réseaux sociaux
- Temps d'appel limité
- Nombre de messages limité
- Accès Internet filtré

DISCUSSION





4. RÉGULATION ET SENSIBILISATION À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



AVANTAGES / INCONVÉNIENTS LIÉS AUX USAGES DE L'IA



DISPONIBILITÉ 24/7

Outils accessibles à tout moment pour apprendre, s'informer ou échanger.



STIMULATION DE LA CRÉATIVITÉ

Idées, inspiration, génération de textes, d'images, de musique ou de projets créatifs.



ACCÈS RAPIDE À L'INFORMATION

Réponses instantanées à de nombreuses questions, synthèses de textes, recherche facilitée.



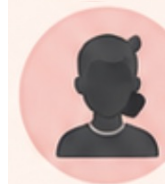
AIDE À L'APPRENTISSAGE

Explications personnalisées, aide aux devoirs, soutien dans la compréhension de sujets variés.



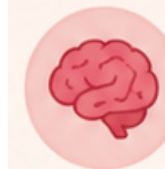
PERSONNALISATION ET MANIPULATION

La personnalisation peut influencer les opinions, renforcer des biais ou enfermer dans des bulles d'information.



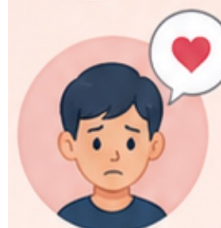
ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Données personnelles collectées, historiques de conversations, risques de non-confidentialité.



IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT

Usage excessif pouvant affecter l'autonomie, l'esprit critique, la motivation ou les relations réelles.



DÉPENDANCE ÉMOTIONNELLE

Des interactions longues et personnalisées avec des chatbots peuvent créer des liens parasociaux.

Certains enfants peuvent considérer ces IA comme des amis ou même des partenaires intimes.



RISQUES LIÉS À L'UTILISATION D'OUTILS D'IA

VOTRE AVIS : Selon vous, quelles fonctionnalités des outils d'IA présentent le plus de risques pour les enfants/ ados ?

- **Le réalisme des interactions, y compris le réalisme des contenus générés**
- **La personnalisation des interactions**
- **La capacité à imiter des relations d'amitié / des relations romantiques**
- **La capacité à imiter l'empathie**
- **Les fonctionnalités qui encouragent l'utilisateur à poser davantage de questions ou à poursuivre la conversation (par exemple lorsque l'IA pose elle-même des questions en retour)**
- **La capacité à mémoriser et rappeler des interactions entre différentes sessions**
- **La possibilité pour les enfants de créer un compte sur ces services**
- **Les hallucinations de l'IA, c'est-à-dire la production de réponses fausses ou trompeuses**
- **La capacité à générer ou participer à des contenus destinés à un public mature (par exemple des jeux de rôle à caractère sexuel ou romantique)**



UTILISATION DE L'IA & RESTRICTION D'ÂGE

VOTRE AVIS : Selon vous, les outils d'IA devraient-ils être soumis à des restrictions d'âge ?

- Oui, il devrait y avoir un âge minimum pour accéder aux outils d'IA
- Oui, il faudrait restreindre l'accès à certaines fonctionnalités selon l'âge
- Oui, les deux : un âge minimum et des restrictions sur certaines fonctionnalités
- Non, il ne devrait pas y avoir de restriction spécifique
- Ne se prononce pas

SI OUI, QUEL ÂGE FIXER ?

- 12 ANS
- 13 ANS
- 14 ANS
- 15 ANS
- 16 ANS
- AUTRE ?



UTILISATION DE L'IA DANS LE CADRE SCOLAIRE

VOTRE AVIS : Selon vous, les outils d'IA devraient-ils être utilisés dans le cadre scolaire (école, collège, lycée) ?



POUR QUELS USAGES ?

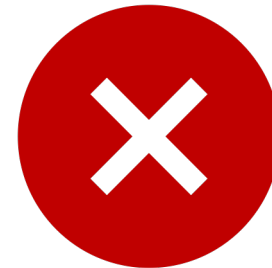
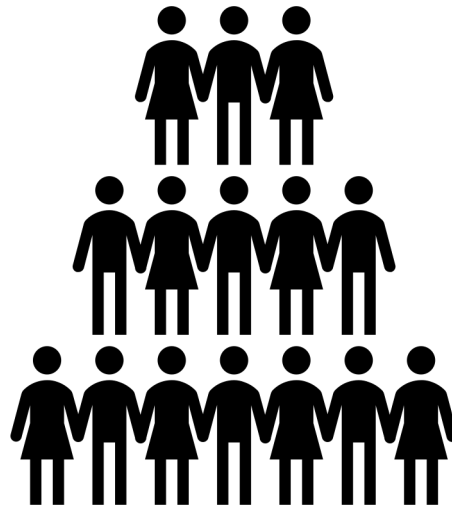
- Aide aux devoirs et explication des cours ;
- Aide à la rédaction (orthographe, structuration) ;
- Recherche d'informations ;
- Apprentissage des langues ;
- Soutien personnalisé pour les élèves en difficulté ;
- Développement de la créativité.

VOTRE AVIS : Faut-il développer une éducation spécifique à l'intelligence artificielle pour les élèves ?



COMITÉ CITOYEN SUR LE NUMÉRIQUE

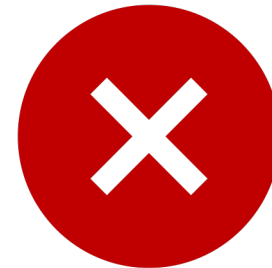
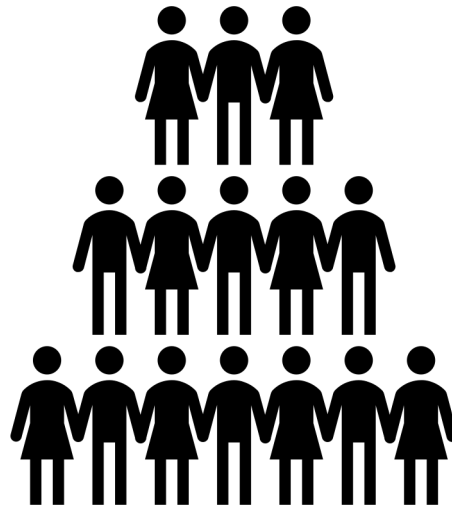
VOTRE AVIS : Seriez-vous favorable à la création d'un comité citoyen sur le numérique, réunissant des citoyens (dont des parents et des jeunes) afin de débattre et formuler des recommandations sur les règles encadrant l'usage du numérique, de l'IA et des réseaux sociaux ?





ENGAGEMENT DU FUTUR PRÉSIDENT ?

VOTRE AVIS : Êtes-vous favorable à ce que les candidats à l'élection présidentielle de 2027 s'engagent à organiser une conférence de consensus sur l'encadrement de l'accès des mineurs à l'intelligence artificielle ?



DISCUSSION





5. ASSURER L'INTERDICTION DE L'USAGE DU TÉLÉPHONE PORTABLE AU LYCÉE ET AU COLLÈGE



INTERDICTION DU TÉLÉPHONE PORTABLE

VOTRE AVIS : Êtes-vous favorable ou défavorable à l'interdiction du téléphone portable au lycée, comme c'est déjà le cas au collège ?



Selon vous, faut-il revenir sur l'interdiction du téléphone portable au collège généralisée depuis la rentrée scolaire 2025 ?

QUELQUES DÉROGATIONS POSSIBLES

- Pour des raisons médicales
- Pour des besoins liés à un handicap ou à des besoins éducatifs particuliers
- En cas de risques ou de préoccupations spécifiques en matière de sécurité ou de protection de l'élève
- En raison de responsabilités familiales (par exemple s'occuper d'un proche)
- Pour des usages pédagogiques ou liés à l'apprentissage
- Pour les trajets vers et depuis l'établissement scolaire



INTERDICTION DU TÉLÉPHONE PORTABLE

VOTRE AVIS : Seriez-vous favorable à la création, dans les établissements scolaires, de zones étanches aux ondes (brouillage des signaux mobiles) afin d'empêcher l'utilisation des téléphones portables ?



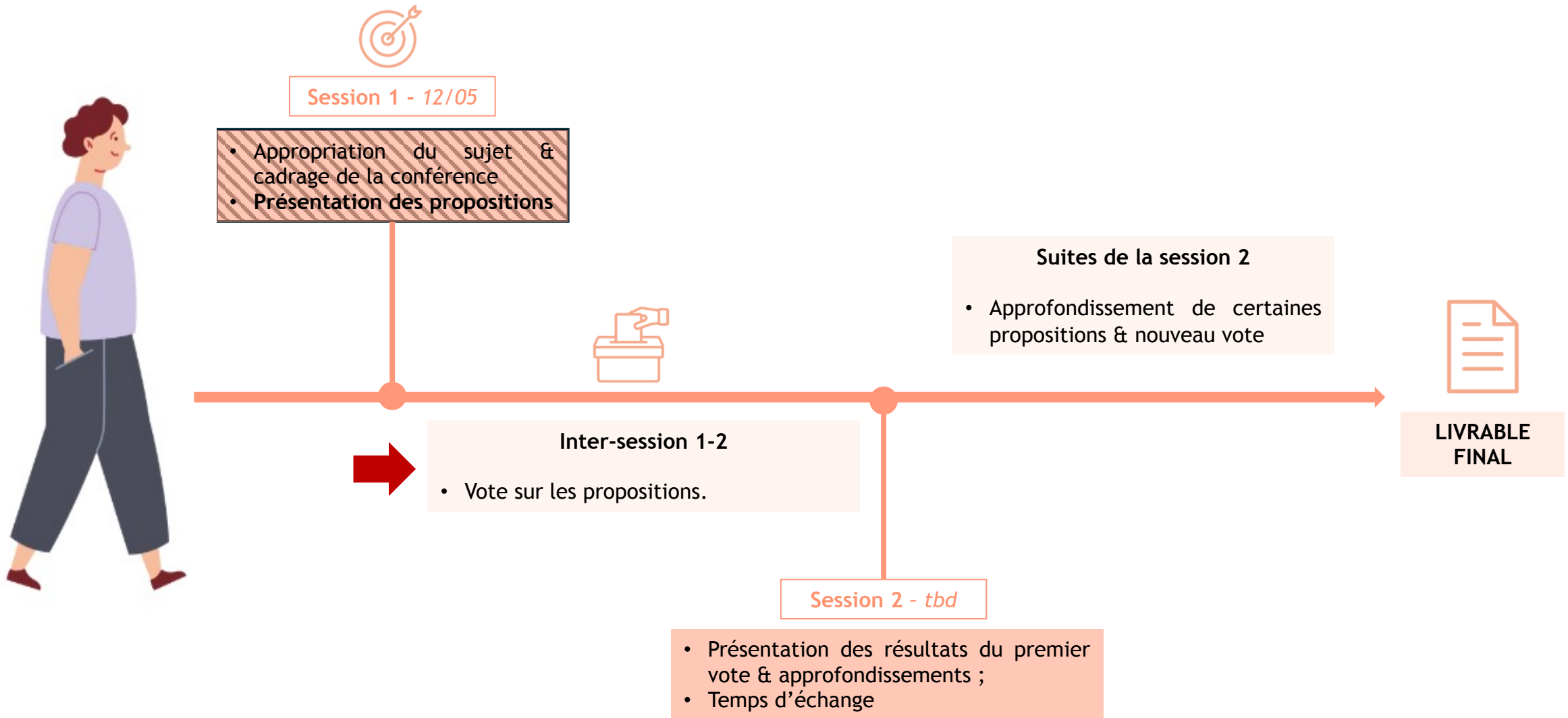
DISCUSSION



6. CONCLUSION & PROCHAINES ÉTAPES



DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE DE CONSENSUS



COMMENT VOTER ?



Vous recevrez une Newsletter avec un lien vers l'outil de vote (*aucun identifiant, ni code ne sera nécessaire*).

⚠ Vérifiez bien dans vos spams !

Deadline pour voter : 24/05

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !